

Mesdames et messieurs les maires et élus,  
Mesdames et messieurs les représentants des administrations et institutions compétentes,  
Mesdames et messieurs les techniciens des Services Publics d'Assainissement Non Collectif,  
Mesdames, messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille ce matin pour cette seconde journée départementale de l'eau.

En lançant cette formule de débat et de sensibilisation il y a un an, nous avons souhaité placer l'institution départementale à la hauteur de ses responsabilités.

L'eau est un problème grave, vital en vérité.

Première cause de mortalité dans le monde, l'absence de maîtrise de l'eau est aujourd'hui l'un des handicaps de l'Humanité.

Besoins agricoles, difficultés accès à l'eau potable, catastrophes naturelles, pollution, l'eau n'est pas un point de détail.

Dans un monde qui s'urbanise, qui surexploite ses ressources, qui gaspille son environnement, qui assèche ses zones humides, qui voit son climat se transformer, nous considérons de notre devoir, modestement, d'apporter notre contribution à la prise de conscience collective dont nous avons besoin.

Riche du succès de la première édition de 2008, j'ai naturellement souhaité renouveler ce moment privilégié d'information et d'échange entre les divers acteurs en Dordogne sur le sujet de l'assainissement non collectif.

Ce sujet, touchant aussi bien :

- le particulier, responsable de la mise en place du système et son bon fonctionnement,
- l'artisan effectuant les travaux, souvent sollicité en premier lieu par le particulier pour apporter des solutions techniques adaptées et respectant la réglementation,
- le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), mis en place par les Maires, le plus souvent en intercommunalité, responsable du contrôle des installations,
- le Maire, qui ne délègue pas son pouvoir de police et restera toujours en première ligne pour régler les problèmes de salubrité,
- le Département, conscient de l'attente des élus communaux et intercommunaux, espère que l'organisation de cette journée, posera la première pierre d'un triple processus :
- mise en place d'une information large et adaptée aux différents publics (particuliers, artisans, élus...),
- l'harmonisation des pratiques sur le territoire,
- l'échange des savoir-faire...

C'est un vaste programme, et c'est pourquoi la totalité de la journée est consacrée au seul sujet de l'assainissement non collectif. Je me réjouis des 300 inscriptions, presque deux fois plus que l'année dernière, avec la présence d'un nombre important d'élus.

Ceci montre tout l'intérêt que vous portez à cette question qui concerne les deux tiers des habitations de Dordogne.

Mais il ne faut pas oublier que nous sommes au cœur de problématique plus globale et très contemporaine. La protection de l'environnement, le développement durable, la sauvegarde de la biodiversité ...

Nous sommes aujourd'hui inscrits dans un contexte juridique européen qui prévoit deux choses essentielles :

D'abord, la mise aux normes des installations d'assainissement des agglomérations, ce qui n'est pas sans poser de problème aux territoires ruraux tels que celui de la Dordogne. Nous continuons d'ailleurs activement à revendiquer le rétablissement des fonds d'intervention auprès de l'Etat. L'Agence de l'eau, que je remercie de sa présence et de son concours à l'organisation de cette journée, le sait pertinemment.

Ensuite, l'obtention du bon état écologique des masses d'eau (rivières, mers, lacs, nappes d'eaux souterraines).

Tout ceci engage évidemment les collectivités territoriales dans une série de dépenses qu'elles auront du mal à assumer dans le contexte budgétaire difficile que l'on connaît. Mais nous en parlerons sûrement.

### **De quoi d'autre allons-nous parler ?**

D'abord du rôle de l'artisanat dans l'amélioration des infrastructures.

En premier lieu, je souhaite bien entendu signaler l'initiative de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) qui, depuis 2007, propose des animations et formations sur les règles de l'art en matière d'assainissement non collectif.

Ces animations sont mises en place en partenariat avec la collectivité en charge du service public d'assainissement non collectif (SPANC), très souvent la communauté de communes. Elles conduisent à la formation des artisans du territoire et à la mise en place d'une charte d'engagement qualité.

Aussi m'est-il apparu logique que le Département engage un partenariat avec la CAPEB. Je vais donc signer une convention de partenariat avec le Président de la CAPEB, convention qui permettra, je l'espère, de démultiplier l'effet des actions de nos services et d'unifier les discours. Nous évoquerons ensuite la question du traitement des matières de vidange :

Pour cela, mes services vous présenteront le Schéma Départemental d'Elimination des Matières de Vidange, adopté en juin dernier par l'assemblée départementale,

Suivra un exposé du syndicat des eaux de la région de Nontron qui a réalisé au Bourdeix la première unité de traitement uniquement dédiée aux matières de vidange, utilisant la technique rustique des filtres plantés de roseaux.

Je voudrais à ce propos rassurer son Président qui indiquait récemment dans la presse que l'insalubrité qui frappe ses ressources en eau provenait sûrement de l'étang de Saint Estèphe touché par la prolifération des cyanobactéries. Ce genre de considération me paraît bien sommaire...

Un second débat traitera du délicat sujet des rejets des systèmes d'assainissement non collectif dans les fossés, et plus particulièrement de la position du Département pour les fossés des routes départementales. Ce sujet nous amènera aux nécessaires réflexions à mener en matière d'urbanisme.

Enfin, nous échangerons sur les savoirs faire en matière d'Assainissement Non Collectif.

De nombreux SPANC ont transmis leurs questions. Ils sont en effet confrontés aux exigences techniques et réglementaires, à la protection de l'environnement, à la capacité financière des usagers à faire réaliser les travaux nécessaires etc...

Nous pouvons constater que les sujets de réflexion sont nombreux, une grande partie d'entre eux vont être abordés au cours de cette journée départementale de l'eau.

J'ai renouvelé ma confiance à Christian Magne, Directeur du CPIE de Varaigne, qui animera cette année encore les débats et veillera au bon déroulement de la journée.

Je laisse le soin à Francis Dutard, Vice Président du Conseil général, de synthétiser les débats et conclure la journée.

Je vous souhaite des débats fructueux et vous remercie de votre attention.